

# GALATHEA

*Festival International du Monde Marin*

## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS 2026

Inscription en ligne : <https://festival-galathea.com>

L'inscription au concours en ligne implique automatiquement, pour le candidat photographe, l'accord et l'acceptation de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées par le règlement ci-après.

L'inscription est à faire directement en ligne sur [www.festival-galathea.com](http://www.festival-galathea.com) via la page concours pour obtenir son numéro de participation et le lien de téléchargement infomaniak

Le concours photo est ouvert du 16 Mai 2026 au 04 Octobre 2026

### **CATÉGORIES : GRAND ANGLE / MACRO / SÉRIE DE 3 IMAGES**

Pour ces 3 catégories deux niveaux de participation AMATEUR et EXPERT

#### **Expert (CE)**

Photographe reconnu, ayant participé à des publications, expositions, déjà primé à des concours ou rencontres

#### **Amateur (CA)**

Appareil REFLEX - HYBRIDE/ COMPACT EXPERT / COMPACT Photographe n'ayant jamais été primé ni publié

### **CATÉGORIES : BLACK WATER/ IMPACT DE LA POLLUTION HUMAINE / MÉDITERRANÉE / EPAVE**

Avec un seul niveau ouvert à tous les photographes

**CATÉGORIES : GRAND ANGLE / MACRO / SÉRIE DE 3 IMAGES**

Pour ces 3 catégories deux niveaux de participation AMATEUR et EXPERT

**Grand angle (GA)**

Photo sous-marine d'ambiance prise avec un objectif grand-angulaire (3 photos max)

**Portrait, Proxi, Macro et super Macro (CA)**

Photo sous-marine en gros plan prise avec un objectif ou dispositif macro (3 photos max)

**Série (SE)**

Thème libre : macro, ambiance, poisson ou créativité. Les 3 images de la série devront avoir une cohérence entre elles. (1 seule série de 3 photos max)



## CATÉGORIES : BW – IM – ME - EP - MM

---

Ces cinq catégories seront jugées sur un seul niveau, identique pour les photographes amateurs ou experts

### Black Water (BW)

Photo sous-marine prise de nuit en pleine eau et en macro (3 photos max)



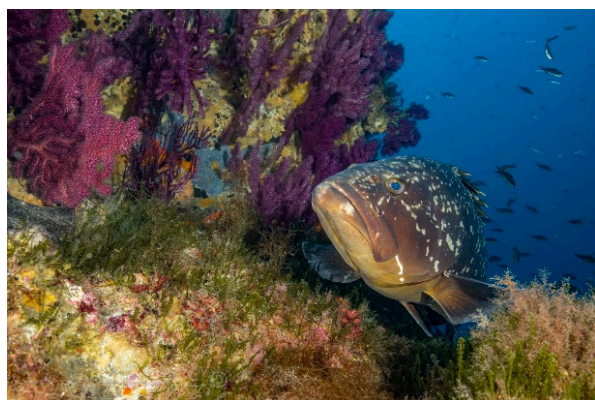
### Impact de la pollution humaine sur le monde sous-marin (IM)

Photo sous-marine exclusivement (3 photos max)



### Méditerranée (ME)

Photo sous-marine, mise en valeur du patrimoine sous-marin méditerranéen (3 photos max sur thème libre)



## Epave (EP)

Photo sous-marine d'épave (3 photos max)



## Monde Marin (MM)

Photo terrestre exclusivement, mise en valeur du monde marin (3 photos max)



Un participant remportant une ou plusieurs catégories dans le concours GALATHEA, n'est pas autorisé à participer l'année suivante dans la ou les mêmes catégories.

Cependant, au cours de l'année en question, il est autorisé à participer dans d'autres catégories de cette compétition. Une fois cette année-là écoulée, le participant pourra s'inscrire de nouveau dans la ou les catégories auxquelles il avait initialement participé.

« Précision : pour le niveau AMATEUR, les photographes primés à Galathea (sur le podium) seront classés d'office en niveau EXPERT, l'année suivante. »

Suite aux présélections du jury, 10 images par catégorie et niveau seront nominées 10 jours avant la délibération finale du jury. Les photographes nominés seront contactés une semaine avant, afin de nous informer de leur présence ou non le soir de la remise des trophées, samedi 21 novembre 2026 à 18h00. Un représentant pourra venir remplacer le photographe non disponible.

L'organisation demandera aux nominés les fichiers originaux RAW ou JPEG correspondants aux images sélectionnées

## TÉLÉCHARGEMENT DES PHOTOS ET INSCRIPTION

---

Date limite d'inscription et envoi des photos : Dimanche 04 Octobre 2026 minuit

### Inscription au concours : 16 Mai 2026

Le format d'envoi des photos originales sans marges ni inscriptions doit être en haute définition, dimension minimum de 4000 x 3000 pixels 300 ppi et maximum 10 Mo.

Format JPEG uniquement

Espace couleur RVB ou Adobe RVB. Le CMJN ne sera pas traité par l'organisation.

Le recadrage autorisé ne devra pas dépasser 15% de l'image originale et conserver le ratio d'origine (2/3, 9/16 ...). Les photos devront avoir conservées leurs informations EXIF et ne pas être antérieures au 01 janvier 2021.

## LE JURY

---

La composition du jury (international) sera communiquée sur le site du Festival.

Les décisions du jury seront sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne pourront être contestées.

## RÈGLES GÉNÉRALES

---

### PHOTOS

1. Dates d'inscription à la compétition : **16 Mai 2025 au 04 Octobre 2026**
2. L'inscription à la compétition sur le site GALATHEA doit être réalisée au plus tard le **04 Octobre 2026**
3. Les participants doivent cocher et lire la section "Règlements" avant de pouvoir s'inscrire à la compétition. Lors de la présentation du formulaire d'inscription et en soumettant les images, les participants acceptent le règlement du concours dans son intégralité.
4. L'auteur ne pourra pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée lors d'un précédent concours. A des fins de renouvellement, nous encourageons le photographe à ne pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée dans un autre concours d'importance nationale ou internationale.
5. Les photos présentées devront se conformer aux exigences de chaque catégorie.
6. Les photos présentées en compétition pourront être prises pendant la journée ou la nuit.
7. Les photos présentées en compétition pourront être prises soit sous l'eau soit en mi-air mi-eau.
8. Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.
9. Les participants devront pouvoir fournir le fichier natif de leurs photos numériques en format RAW, TIFF ou JPEG en plus des fichiers JPEG correspondants. Les profils couleur sRVB ou Adobe RVB sont admis mais la projection se fera en sRVB.
10. Les améliorations mineures des photos via l'aide de logiciels de retouche, telles que la couleur et le contraste, sont autorisées. L'édition d'image et l'utilisation d'une IA qui modifie

- le contenu principal de la photo, comme le déplacement, la suppression d'objets et/ou l'implantation d'éléments étrangers, n'est pas autorisée.
11. Toute photo décelée comme ayant été modifiée sera disqualifiée, ainsi éventuellement que le photographe lui-même. Les organisateurs et les juges ont le pouvoir de décider si une photo a été manipulée, en fonction de leur expertise et de leur propre jugement. La décision du jury de disqualifier une photo ou un photographe est définitive et incontestable.
  12. Les lauréats et les nominés du concours seront annoncés lors d'une cérémonie festive de remise des prix qui aura lieu, samedi **21 novembre 2026** au GALATHEA Festival International du Monde Marin d'Hyères.
  13. Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, ils ne pourront en aucun cas être tenus responsables de toute perte de données survenue au moment du téléchargement des images sur le site web du concours ou au moment de la compétition elle-même.
  14. Les participants sont tenus de respecter la législation de protection de l'environnement et de respecter le monde sous-marin pendant les prises de vues, où qu'ils soient sous l'eau.
  15. Toute photo présentant une perturbation de l'habitat naturel des créatures, la provocation par le toucher, l'alimentation ou le harcèlement, (interdit par la loi) entraînera une délibération avec le soutien d'un expert en biologie marine, permettant de juger d'une éventuelle disqualification des images, voire du photographe.
  16. La date limite pour soumettre les images dans les différentes catégories est le 04 Octobre 2026
  17. L'organisateur encourage la participation de tous les photographes au concours, tout en se réservant le droit de ne pas accepter la participation d'un photographe qui ne serait pas en conformité avec l'esprit de la compétition.
  18. L'organisateur est en droit de disqualifier un participant qui agit contre les règles, affiche un comportement injustifié, cause un préjudice à un autre participant ou agit d'une façon qui est contraire à l'esprit de la compétition, ainsi que pour toute autre raison jugée inopportune par les juges. La décision de supprimer un participant de la compétition sera définitive, incontestable et ne lui donnera aucun droit à une quelconque indemnisation ou remboursement de quelque nature que ce soit.
  19. Il est absolument interdit de faire du troc entre photographes et de soumettre des photos, prises par un autre, en son propre nom. La compétition est menée individuellement et cette règle d'éthique doit être respectée.
  20. Toutes les questions juridiques pouvant survenir dans cette compétition seront soumises et réglées par le Tribunal de Toulon

## TROPHÉES

Les trophées seront remis aux gagnants en personne au moment du palmarès. Cependant, en cas d'absence du lauréat, un représentant mandaté par le photographe pourra venir récupérer le trophée.

Les trophées pourront être envoyés par l'organisation à ceux qui le souhaitent, **sous condition du règlement par avance des frais de port par le lauréat.**

## UTILISATION ET DROITS DES PHOTOGRAPHIES ET DES VIDÉOS

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les photos et vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, internet, toutes formes de publications écrites ou autres.

Les organisateurs de la compétition se réservent le droit de faire usage des images et vidéos présentées au concours dans le but de : publier un album de la compétition ou toute autre utilisation qui favoriserait les compétitions futures. Les fichiers présentés en compétition restent indéfiniment dans les archives des producteurs. Toute utilisation future ne sera soumise à aucune nouvelle autorisation d'utilisation.

Les crédits photos et vidéo seront remis au photographe le cas échéant.

La présentation de fichiers et la participation au concours impliquent l'acceptation automatique de tout ce qui précède.

L'utilisation d'images dans le cadre décrit ci-avant peut se faire sans autorisation verbale ou écrite supplémentaire de la part du photographe.

### DROITS D'AUTEURS :

" Je déclare que je suis le propriétaire légitime de tous les droits d'auteur liés à l'image ci-dessus. Cette image a été produite par moi et je possède les droits de vendre, de distribuer, de louer ou de diffuser de quelque manière que ce soit, y compris à l'usage privé et commercial, n'importe où dans le monde.

Je déclare que je serai responsable de tout dommage, perte ou dépense qui résulterait de l'utilisation de ces images selon ma déclaration susmentionnée."

---

***En renseignant le formulaire d'inscription officiel de la compétition en ligne, le photographe accepte de fait les règles pleines et entières énoncées ci-dessus.***

---

Le Festival International du Monde Marin GALATHEA est organisé à Hyères, en collaboration avec la Ville d'Hyères, ainsi que de nombreux organismes publics et privés.

Siège permanent de l'association GALATHEA : **30, rue des Giroflées — 83400 Hyères**

Le Festival International du Monde Marin GALATHEA est enregistré à l'I.N.P.I.